

**DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
MAIRIE DE PREMIAN**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du JEUDI 28 MARS 2019**

**Présents** : BARTHES Hubert - COUTOU Roland - BARTHES André - MONDON Yves - AFFRE Didier - BAUWENS Boris - BESSIERES Bruno - CAUQUIL Alain - GLEIZES Jean-Louis - GOURDOUZE Monique - HERNANDEZ Véronique - LUGAGNE Martine.

**Absents excusés** : MUSARD Roseline- HUGUES Evelyne.

**Absent** : HENRY Matthieu.

**I – VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF :**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion et administratifs du budget principal de l'année 2018. Ils présentent un excédent de fonctionnement de 110 126.01 € et un résultat de clôture de + 299 151.56 €, un déficit d'investissement de 43 373.49 € et un résultat de clôture de – 120 420.62 €. Sont affectés en recettes d'investissement 120 420.62 € et 178 730.94 € en recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion et administratifs du budget de l'eau 2018 en fonctionnement et investissement. Ils présentent un excédent de fonctionnement de 19 851.35 € et un résultat de clôture de + 241 650.64 € ; un déficit d'investissement de 16 686.95 € et un résultat de clôture de – 46 378.35 €. Sont affectés en recettes d'investissement 46 378.35 € et en recettes de fonctionnement 195 271.89 €.

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion et administratifs du budget CCAS 2018. Il présente un déficit de 118.97 € et un résultat de clôture de 5 288.36 € qui seront affectés en recette de fonctionnement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes administratifs et les budgets.

**II – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES :**

Monsieur le Maire présente les taux actuels qui sont restés inchangés depuis deux ans. Il propose une augmentation de 1% qui représente un gain financier de 1 460 € pour la commune. Les bases ont fortement augmenté (+ 5 832 €). Le taux de la taxe d'habitation sera porté à 9.16 % (au lieu de 9.07 %) ; de la taxe foncière à 17.97 % (au lieu de 17.79 %) et du foncier non bâti à 50.84 (au lieu de 50.33 %). La recette des trois taxes serait de 7 292 €. Le conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

**III – VOTE DES BUDGETS :**

- Budget principal : \* fonctionnement : 685 025.55 € en dépenses et en recettes  
\* investissement : 460 027.68 € en dépenses et en recettes
- Budget de l'eau : \* fonctionnement : 326 782.89 € en dépenses et en recettes  
\* investissement : 359 254.29 € en dépenses et en recettes
- Budget CCAS : \* fonctionnement : 5 557.33 € en dépenses et en recettes

**IV – SUBVENTION HORS PROGRAMME VOIRIE :**

Rénovation de la montée des Mèdes. Deux devis sont demandés aux entreprises Colas et Frances.

**DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
MAIRIE DE PREMIAN**

**V – MARCHE ASCENSEURS : Mairie – école**

Le marché public a été lancé le 18 mars. Il arrive à échéance le 6 mai date à laquelle se réunira la CAO pour l'attribution du marché.

**VI – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES :**

Monsieur le Maire présente le rapport qui est validé à l'unanimité par le conseil municipal. La communauté de communes reverse 37 659 € après paiement des charges au SDIS, RNRHL et Pays Languedoc et Vignobles.

**VI – CARTE COMMUNALE :**

L'ensemble des personnes administratives a rendu un avis favorable à l'exception de la CDPENAF qui ne valide pas la proposition sur les hameaux.

Le bureau d'études Gaxieu a rencontré les services de la DDTM pour proposer une réduction du périmètre.

**VII – QUESTIONS DIVERSES :**

Le marquage des emplacements de stationnement sera retracé dans la Grand'Rue par une entreprise privée (1 800 €).

La séance est levée à 20 heures 30.

**Le MAIRE**

